

## Procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2025

L'an 2025, le 21 mai, le conseil municipal de la commune de Gagnac-sur-Cère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire DELANDE-CATTIAUX, maire.

PRESENTS : Claire DELANDE-CATTIAUX, Éric BEGUEY, Samuel BEN-SAÏD, Bertrand GOBERT, Sarah RICROS-RUIZ, Marie-Ange DREYER, Delphine GOURNAY, Laurent DESCAMPS, Roger GERVAIS, Thierry BLAIN, Nathalie CHARBONNIER.

PROCURATION :

Floriane BARREAU BEN-SAÏD donne procuration à Samuel BEN-SAÏD

Thomas GOURNAY donne procuration à Delphine GOURNAY

ABSENTS : Lilia BONNET ; Marie-Hélène RICHARD

### Ordre du jour

- Marché public maison de la Place : intégration lot charpente et couverture
- Admission en non-valeur
- Convention pour vente de produits de la ferme sur le Domaine public
- Proposition d'un don à la commune d'un pont appartenant à un privé
- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance : Marie Ange DREYER est élue à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 14 avril :

Marie Ange DREYER souligne qu'il est difficile de se remémorer ce qui s'est dit il y a un mois et de donner un avis sur les différents sujets évoqués et qu'il est question, par exemple, de l'état des lieux logement ; de quoi s'agit-il exactement ? Mme la Maire lui indique qu'il s'agit du logement communal situé au-dessus de la mairie. Celui-ci a été libéré et il a été nécessaire de faire l'état des lieux.

Marie Ange DREYER indique également que Mme Paulette LOTY, compte tenu de son âge, ne souhaite pas prolonger son engagement au conseil d'administration du CCAS et qu'il faut donc enlever son nom dans les personnes qualifiées susceptibles de siéger au CCAS.

Une remarque est faite par Thierry BLAIN dans la formulation pour les subventions des associations ; ainsi celles-ci doivent fournir :

- Un document CERFA
- Avoir signé un contrat d'engagement républicain
- Et fournir un bilan dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice,

afin de pouvoir bénéficier de subventions communales

Il précise également qu'à propos de la délibération concernant la convention avec le SDAIL, il est nécessaire de préciser que le vote à l'unanimité porte sur l'ajournement de cette convention.

Mme la Maire précise que ces corrections seront portées sur le PV du 14 avril, et seront notées bien entendu en ce sens : approbation à l'unanimité.

3. Marché public maison de la Place : intégration lot charpente et couverture

Mme la Maire donne quelques précisions concernant cette maison ; en 2021 il a été procédé à l'achat de la maison et compte tenu de l'état de délabrement de la toiture, il a été décidé de procéder rapidement à des travaux de mise hors d'eau. Plusieurs devis ont été déposés et l'entreprise de M. SOURZAT a été retenue ; des subventions ont été demandées et obtenues (État et Département, communauté de communes). Les travaux de couverture n'ont pas été réalisés immédiatement et le bâtiment a été bâché plusieurs fois ce qui a provoqué une dégradation conséquente de la toiture.

Le bâtiment s'est beaucoup dégradé, les travaux n'étant pas entrepris aussitôt. Nous avons

fait appel à un architecte pour mener à bien les gros travaux à entreprendre ; les décisions pour le devenir du bâtiment (local artisanal puis future mairie, logement sur un puis sur deux niveaux...) ne se sont pas faites immédiatement. Un marché public a été lancé.

Le lot charpente et couverture n'a pas été prévu dans le marché public initial de la maison de la Place. La charpente a subi également les effets du temps et doit à l'heure actuelle être remplacée, ce qui n'était pas prévu au départ en 2021. Le montant total de la charpente et couverture excède le seuil des 10 % du montant total du marché public.

Ces travaux doivent donc être intégrés et faire l'objet d'un lot supplémentaire dans le marché public initial.

Mme la Maire attire l'attention des membres du conseil que si ce marché n'était pas voté, les travaux seraient arrêtés et on se retrouverait avec un bâtiment en l'état en centre bourg.

Avec ce lancement du marché public, nous avons également à voter les honoraires de l'architecte qui augmentent de 4 800 € HT ; nous passons donc d'un montant d'honoraire initial de 24 931 € à 29 781 € HT.

Samuel BEN-SAÏD trouve que les travaux de charpente sont élevés et s'en étonne compte tenu des travaux à réaliser et estime que puisqu'il s'agit d'un marché public, les entreprises en profitent pour majorer leurs prix de 30 %.

Mme la Maire précise que le couvreur doit commander une charpente auprès d'une entreprise car n'a pas la compétence pour la faire.

Thierry BLAIN note qu'il y a également de la maçonnerie pour 14 000 € pour conforter l'arase du bâtiment et 84 000 € de charpente-couverture.

Mme le Maire précise qu'il y a marché public et qu'il n'est pas établi que ce soit cette entreprise qui soit sélectionnée compte tenu de la procédure d'appel d'offres. On risque également l'appel d'offres infructueux. Peu de couvreurs peuvent répondre car surchargés de contrats.

Après délibération, le conseil décide de créer un nouveau lot et de l'intégrer dans le marché public de la maison de la place et de choisir le centre de gestion pour la saisie du marché public sur la plateforme dédiée et de passer une convention avec le CDG.

Monsieur FONTANILLE, qui a été retenu pour la maîtrise d'œuvre du marché initial sera chargé de ce nouveau lot avec une rémunération à 9.60 % du montant des travaux engagés.

Mme la Maire propose de fournir à l'ensemble des conseillers un état des subventions obtenues pour l'ensemble des dossiers (Chapelle de la Bessonnie, maison de la Place, église St-Martin...).

#### 4. Admission en non-valeur sur le budget de l'eau potable et de l'assainissement

Madame le Maire informe que le Centre des finances publiques demande que les créances soient effacées ou abandonnées en fonction des situations particulières des contribuables (décès avec absence de fonds chez le notaire, surendettement, ou restes à réaliser qui sont inférieurs au seuil de poursuite). Cet effacement concerne des différences entre les règlements et les montants des factures d'eau et d'assainissement pour une administrée. Ces montants doivent être mandatés au compte 6542. Le total de cet effacement se monte à 85 euros pour l'eau potable et 115 euros pour l'assainissement.

Mme le Maire propose l'effacement des dites dettes. Le conseil municipal après délibération accepte à la majorité la mise en créance en non-valeur.

1 vote contre (Laurent DESCAMPS) 1 abstention (Nathalie CHARBONNIER)

#### 5. Convention pour vente de produits de la ferme

Madame la Maire fait part d'une demande d'une administrée pour s'installer sur le domaine public les samedis matin toute l'année et les mercredis matin de juillet et août. Pour le samedi, elle mettrait ses produits de la ferme (légumes et œufs) à disposition du boulanger à charge pour lui de les vendre. Pour le mercredi de juillet et août, elle installerait un étal. Pour ces ventes, il est utile qu'une convention

d'utilisation du domaine public soit signée entre cette administrée et la mairie, représentée par la Maire.

Après délibération, le conseil valide cette demande et vote à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer une convention avec cette personne.

#### 6. Proposition d'un don à la commune d'un pont appartenant à un privé

Un administré propriétaire d'un pont situé au Rieu sur le Négreval, souhaite le donner à la commune de Gagnac sur Cère. Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Un débat s'instaure ; les élus estiment qu'il y aura une servitude de passage à conserver pour la maison d'habitation et pour les terrains à desservir ce qui risque d'alourdir la gestion de ce pont. De plus, ils craignent que d'ici quelques années il sera nécessaire de faire des travaux de réfection sur ce pont.

Pour ces motifs, le conseil vote contre cette proposition à l'unanimité et décline la proposition de l'administré.

#### 7. Questions diverses

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels et les actions de prévention : Elsa ROUSSILHE est responsable de ce travail. Il est proposé de former un groupe de travail composé d'élus qui constitue le document unique avec l'assistant de prévention. Beaucoup de risques à évaluer concernant le personnel municipal. On peut associer les membres du Conseil municipal au travail d'Elsa. Samuel BEN-SAÏD est intéressé mais ne peut participer à la première réunion de travail. Une réunion avec un conseiller en prévention du CDG le vendredi 23 mai après-midi : Thierry BLAIN sera présent et transmettra les éléments à Samuel BEN SAÏD qui prendra le relais.
- Eau potable : courrier de l'ARS pour le devenir de la compétence.
- Des remerciements d'associations pour la subvention 2025 sont arrivés en mairie : ANACR, la Croix Rouge, les Amis de l'Ecole.
- Résultat de l'enquête publique : aliénation des deux chemins ruraux ; vous avez tous reçu le document de la commissaire enquêteur ; une délibération sera prise au prochain Conseil municipal soit pour suivre les préconisations et les conditions de la commissaire enquêteur (non aliénation des chemins ruraux ; aliénation d'une partie de chemin à Andros à condition qu'il n'y ait pas de rupture de passage). Mme le Maire indique qu'elle a déjà eu un contact avec l'un des directeurs qui a l'accord du PDG pour convenir d'un passage sur propriété privée. Si nous ne suivons pas les préconisations du commissaire enquêteur, il faut que les motivations de refus soient motivées.
- Arrêté préfectoral pour ARTIFEUX sur Laval de Cère.
- Plusieurs dates de manifestations sur la commune (qui seront également dans la lettre du Maire et des élus) : 21 juin fête de la musique mise en place par le comité d'animations et une chorale organisée par le CEP ; 24 juin concert de musique classique proposé par Ferrandou musique ; exposition sur la résistance à la chapelle de la Bessonnie prêtée par le Musée de la Résistance du 21 juin à début juillet.
- Proposition d'une rencontre avec un responsable de la Direction des finances publiques pour une analyse des finances communales le 5 juin à 14 h ; celles-ci sont plutôt bonnes.

Claire DELANDE CATTIAUX  
Présidente de séance



Marie-Ange DREYER  
Secrétaire de séance

